

**OBSERVATIONS** prononcées à la suite de la communication d'Amin Maalouf (*séance du lundi 16 décembre 2013*)

**Xavier Darcos :** Sur la question de la langue française, deux points de vue prévalent dans les discussions internationales. Le premier, très courant en Asie, consiste à dire que, l'anglais s'imposant partout, il convient de l'adopter comme langue universelle en considérant sa prééminence comme un fait acquis. Ce n'est qu'ensuite que l'on peut se tourner vers une langue de prédilection, tel le français. On constate, particulièrement en Chine et au Japon, que cette approche fonctionne assez bien.

Le second point de vue qui, me semble-t-il, aurait plutôt votre faveur, consiste à faire exactement l'inverse en créant d'abord une adhésion à la langue française avant que ne soit abordé l'anglais. Pourriez-vous préciser les raisons pour lesquelles ce second point de vue vous paraît plus judicieux que le premier ?

On parle beaucoup du développement de la zone francophone, mais on dit trop rarement qu'il se produit majoritairement dans des pays qui comptent peu sur la scène internationale. Le Niger, qui est un des pays les plus pauvres du monde, est en passe de devenir l'un des plus francophones du continent africain. Ne nous berçons-nous pas d'illusions quand nous nous félicitons du développement du français sans voir les zones géographiques dans lesquelles il se développe ?

**Réponse :** Il me semble que si l'on peut instaurer en Europe un véritable système basé sur le multilinguisme, un tel modèle pourra être diffusé dans le reste du monde. Mais vous avez raison en ce qui concerne la zone de développement du français. Il s'agit souvent de pays quelque peu marginalisés dans les relations internationales.

Par rapport aux deux points de vue que vous opposez, je dirai que si l'on accepte l'idée que l'anglais puisse être la première langue étrangère apprise, il n'y aura pas de deuxième langue étrangère, tout au plus des miettes pour quelques langues, tel le français. C'est pourquoi je suis d'avis qu'il faudrait mettre en place un mécanisme institutionnel qui permette de perpétuer le multilinguisme et qui donne un vrai rôle aux différentes langues.

\*

\* \*

**Bertrand Collomb :** Est-ce à dire que lorsque vous parliez de deux langues étrangères, comme ce fut le cas dans la résolution de Barcelone soutenue du reste par les grandes entreprises, vous pensiez à deux langues étrangères européennes ? Et comment ferez-vous pour éviter que tout le monde ne prenne l'anglais comme première langue, ce qui reviendrait au final à reléguer les autres langues à une place très marginale ?

**Réponse :** Sans doute doit-on penser d'abord à deux langues européennes, mais pas uniquement. On peut bien sûr envisager aussi d'apprendre le mandarin ou d'autres langues non-européennes.

Pour éviter que l'anglais ne prédomine, je souhaiterais que l'on attribue aux langues étrangères des statuts différents. Il y a d'une part la langue personnelle adoptive, qui serait la première langue étrangère, et quasiment une seconde langue maternelle ; et d'autre part la langue de communication internationale, qui serait très souvent l'anglais, qui viendrait en deuxième position mais pour l'apprentissage de laquelle la motivation demeurerait, bien entendu, très forte.

\*  
\* \*

**Jacques de Larosière :** L'idée que vous avez exprimée et qui malheureusement n'a pas été appliquée est une idée très fructueuse, comme le montre l'exemple du Canada. Aujourd'hui, ce pays est véritablement devenu bilingue, même si toute la population ne parle pas nécessairement les deux langues. On ne peut s'y présenter à un emploi public, fût-il modeste, que si l'on connaît à la fois l'anglais et le français. Il en résulte que des anglophones, pour pouvoir accéder à la fonction publique, se sont mis au français et sont devenus en général de très bons francophones.

Transposée à l'Europe et telle que vous l'avez présentée, cette politique linguistique consisterait à imposer que, pour entrer dans la fonction publique, qu'elle soit nationale ou européenne, on ait obligation de pratiquer deux langues européennes en plus de la sienne propre. Cela nécessite en tous les cas que la question soit abordée courageusement et par la Commission et par le Parlement européen.

**Réponse :** Vous avez parfaitement raison. Pour cet enjeu essentiel, un certain volontarisme serait nécessaire. Ne pas agir dans ce sens serait très lourd de conséquences car c'est l'ensemble du projet européen qui serait alors en danger. Si l'on veut créer véritablement un sentiment d'appartenance culturelle commune au sein de l'Europe, il est indispensable que l'on s'attelle aux réformes linguistiques que j'ai évoquées, pour qu'aucune population ne sente sa langue et sa culture bafouées.

\*  
\* \*

**Rémi Brague :** Je reprends volontiers votre image du français prenant la tête d'une ligue de défense des possibles laissés-pour-compte du combat linguistique. Mais force est de constater que ces laissés-pour-compte ne sont pas sur le même plan. Il est peu probable que l'espagnol disparaisse, en raison de l'étendue géographique et démographique de ses locuteurs. Il est peu probable que le portugais disparaisse, en raison de la puissance montante du Brésil. En revanche, il est des langues qui ont la particularité de n'être guère parlées en dehors de l'espace qui les a vues naître parce qu'elles n'ont pas de passé colonial. Je pense à l'allemand, à l'italien, au néerlandais, aux langues slaves d'Europe centrale. Comme pourrions-nous convaincre les instances représentatives de ces langues que leur combat est aussi le nôtre ? En outre, comment éviter, si le français veut jouer les chefs de file, de susciter chez ces

instances une irritation due à ce qu'elles seraient aisément tentées de considérer comme une tentative de mise sous tutelle ?

**Réponse :** Il est effectivement important d'établir des distinctions entre les langues. Il en est qui se sont largement répandues dans le monde à l'époque coloniale, tels l'espagnol, le portugais, le français et l'anglais. Il en est qui ont joué un rôle important dans le domaine de la culture, tels l'italien et l'allemand. Il en est aussi qui ont joué un rôle bien moindre, mais qui sont essentielles comme marqueurs identitaires, tels par exemple le slovène, le croate ou le slovaque.

Au cours des discussions auxquelles j'ai eu l'occasion de participer, je n'ai jamais eu le sentiment que les représentants des différentes langues avaient des préventions à l'encontre de la langue française. Mais tout dépend de la stratégie que nous adoptons. Si nous acceptons l'hégémonie de la langue anglaise en nous battant pour être les seconds, nous entrerons en conflit avec toutes les autres langues européennes ; mais si nous cherchons à mettre en place un mécanisme qui préserve le multilinguisme, qui préserve la diversité culturelle en Europe, il n'y aura pas de conflit, il y aura seulement une saine compétition pour que le plus grand nombre de personnes choisisse le français comme langue personnelle adoptive. Et nous aurions d'ailleurs, j'en suis persuadé, les meilleurs arguments pour cela.

\*  
\* \*

**Jean-David Levitte :** Je souscris pleinement à votre point de vue, mais je sais que les choses ne sont pas aisées à mettre en œuvre. À la World Policy Conference à laquelle je viens de participer à Monaco, les Français et les francophones africains présents se sont exprimés presque systématiquement en anglais, alors que rien ne les y obligeait, d'autant que la majorité du public était français. Il y a donc un combat à mener d'abord chez nous et, en premier lieu, au Quai d'Orsay. Le français a le statut de deuxième langue de travail aussi bien aux Nations Unies que dans les instances européennes. Mais en fait, c'est un peu contre le souhait de nos amis allemands et de nos amis espagnols que nous nous battons pour que le français garde sa place. Au lieu de cela, nous devrions nous battre pour que, conformément aux textes européens, tous les enfants européens apprennent deux langues étrangères. La seule façon de sauver le français est de s'ouvrir aux autres langues, de développer ainsi le pluralisme linguistique et d'éviter le monopole d'un sabir à base d'anglais faisant office de *lingua franca*.

**Réponse :** Beaucoup de gens en France se satisfont de ce second rôle illusoire pour le français, alors que l'on sait que, dans cette position, le français est en fait en train de décliner. Ce faisant, on se prive de la possibilité de faire jouer au français un rôle bien plus important en créant un véritable multilinguisme et en asseyant une fois pour toutes la place des diverses langues, dont celle du français.

\*  
\* \*

**Georges-Henri Soutou :** Le modèle que vous avez décrit est un modèle linguistique, mais qui dériverait nécessairement sur un modèle plus général de

l'Europe. On pourrait le résumer par l'expression de bilatéralisme multiple. Il me semble toutefois que l'Europe a déjà dépassé ce stade et je me demande si votre modèle peut rester d'actualité.

Par ailleurs, il existe des modèles imparfaits. L'un, qui est historique, mériterait d'être étudié du point de vue de la langue. Il s'agit de l'empire austro-hongrois où il existait quatorze langues et où des règles complexes et subtiles avaient été mises en place pour l'armée et l'administration. Beaucoup plus près de nous, dans l'espace et dans le temps, il y a le modèle suisse qui fonctionne efficacement, mais grâce à une discipline et des efforts qu'il ne faut pas sous-estimer.

Ma troisième remarque est celle du pédagogue qui n'oublie pas que l'aptitude à pratiquer les langues étrangères varie selon les individus et connaît certaines limites. Il faut donc moduler l'offre et les exigences que l'on impose aux élèves.

Mais peut-être est-il possible de trouver une solution générale dans la mesure où les langues européennes, à l'exception des langues finno-ougriennes, se ramènent à quatre grandes familles : les langues romanes, les langues germaniques, les langues slaves et l'anglais. On ne saurait attendre que tous les établissements scolaires proposent des gammes complètes de langues, mais on pourrait souhaiter que chaque établissement enseigne une gamme de langues représentant chacune de ces quatre grandes familles, sans préjuger de l'enseignement parallèle de l'arabe, du chinois, etc.

**Réponse :** Vous évoquez là de nombreuses questions, qui me semblent toutes fort intéressantes, et qui exigeraient des débats approfondis. Je me contenterai d'une observation, qui concerne les méthodes d'enseignement. Nous avons la chance de disposer aujourd'hui d'instruments modernes très performants qui offrent la possibilité d'enseigner à partir d'un petit nombre de lieux de diffusion. Dans un proche avenir, tout élève pourrait avoir devant lui un écran grâce auquel il pourrait apprendre la langue qu'il aurait choisie, et par des leçons adaptées à son niveau. Il ne sera donc pas nécessaire que chaque école dispense des enseignements d'une dizaine de langues.

\*  
\* \*

**Marianne Bastid-Bruguière :** Le problème aujourd'hui est que si l'on propose aux élèves de choisir une langue adoptive, il n'est nullement assuré qu'ils choisiront une langue européenne. Actuellement, en France, c'est le chinois qui est la première langue demandée après l'anglais ; l'arabe pourrait l'être tout autant. Le système que vous prônez devrait donc, pour être efficace, imposer l'apprentissage de deux langues européennes.

**Réponse :** Je ne m'émeus pas de cette situation. Je suis favorable à la concurrence et souhaite que chaque institut, Institut Confucius, Goethe Institut, Institut Cervantès, etc., fasse ce qu'il entend pour diffuser sa langue. Je suis persuadé que la majorité des gens choisiront une langue européenne et que le français sera la langue personnelle adoptive d'un très grand nombre de personnes, en Europe et ailleurs.

\*  
\* \*

**Philippe Levillain :** Lors de la conquête de l'Algérie, Napoléon III a commandé à Victor Duruy un rapport pour savoir ce qu'il en serait d'un enseignement de l'arabe en France. Ultérieurement, Robert Buron a expliqué dans ses Mémoires que l'idée d'une France méditerranéenne incluant l'Algérie s'est heurtée dans la pensée du général De Gaulle à une communauté franco-arabe qui s'orienterait vers un double langage. Mais, dans un rapport récent, ne parle-t-on pas d'un enseignement qui pourrait être donné et en français et en arabe ? Estimez-vous que l'on est à la fin du patriotisme linguistique ?

Par ailleurs, je m'émeus que toutes les abréviations, dans le domaine du numérique, soient en anglais ou en américain, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Henri de Montherlant avait en son temps demandé que l'on constituât un dictionnaire des abréviations, ce qui serait très utile.

**Réponse :** On ne pourra sans doute pas résoudre du jour au lendemain le problème des abréviations, qui en effet sont le plus souvent en anglais. À mes yeux, la principale préoccupation que nous devons avoir est toutefois que toute la connaissance à laquelle nous pouvons accéder soit disponible en français. Il est des domaines où quasiment toutes les publications sont en anglais. On ne saurait l'empêcher, mais au moins doit-on s'efforce d'établir des traductions systématiques en français.

S'agissant de la langue arabe en France, il me semble qu'elle ne devrait être ni écartée, ni dotée d'un statut particulier, mais enseignée à l'instar de toutes les autres langues, et au sein de l'enseignement public normal, non dans des institutions à caractère communautaire.

\*

\* \*

**Gilbert Guillaume :** En ce qui concerne les traductions, je partage le sentiment qui a été exprimé par plusieurs de mes confrères. Il convient bien entendu d'écrire en premier lieu en français, mais il faut également écrire en anglais ou faire traduire du français vers l'anglais pour faire connaître sa pensée plus largement. Malheureusement les pouvoirs publics aident exclusivement à la traduction vers le français. C'est à mon sens une erreur.

De manière plus générale, tout ce que nous évoquons aujourd'hui mérite bien entendu d'être nuancé selon les secteurs. Dans le domaine du droit international qui est le mien, le français a conservé une place. Si à Bruxelles on s'exprime surtout en anglais, à Luxembourg, le délibéré de la Cour est en français. Et lorsque dix États d'Europe de l'Est sont entrés dans l'Union européenne, neuf ont envoyé des juges francophones.

À la Cour internationale de Justice, le français et l'anglais sont les deux seules langues de travail, ce qui présente un avantage pour la sauvegarde du français. En effet, lorsque l'on est face à cinq ou six langues, c'est spontanément l'anglais qui s'impose. En revanche, avec deux langues, le français peut défendre efficacement sa position. Aussi ne vous suivrai-je pas, pour des cas de ce genre, dans votre proposition de multiplier les langues.

Mais dans des situations où il y a, dès le départ, plusieurs langues, la politique linguistique que vous évoquez me paraît tout à fait pertinente (ainsi au sein

du Centre international pour le règlement des investissements, le CIRDI, qui use de l'anglais, de l'espagnol et du français).. En d'autres termes, je suis d'accord sur votre approche d'une façon générale, mais des nuances doivent y être apportées selon les circonstances.

\*  
\* \*

**Pierre Delvolvé :** À l'Université Saint-Joseph de Beyrouth où nous nous sommes croisés tous deux, vous comme étudiant moi comme professeur, les dirigeants se plaignaient non pas d'une mauvaise connaissance de la langue française par leurs étudiants, mais d'une mauvaise connaissance de l'arabe. Les Pères jésuites insistaient pour que leurs étudiants apprissent correctement l'arabe.

Tout ce qui a été dit et par vous et par nos confrères fait apparaître que le problème de la langue française est essentiellement politique, c'est-à-dire qu'il concerne l'organisation de la cité et le fonctionnement de la société. Richelieu, sous le regard duquel nous siégeons, a fondé l'Académie française dans une vision essentiellement politique ? Il s'agissait de faire de la langue française normalisée le ciment permettant de parachever le travail d'unification du royaume.

Le caractère politique du problème se manifeste également dans les *Entretiens* de Raymond Barre lorsque celui-ci rappelle qu'étant commissaire à Bruxelles il a proposé à ses collègues que la langue française fût désormais la seule langue de travail de la communauté européenne (qui comportait alors seulement six pays). Tous ses collègues acceptèrent cette proposition, à l'exception du commissaire belge, à cause bien entendu du flamand.

Le problème politique est lié à deux mouvements, en premier lieu à celui de la société : les Français veulent-ils parler français aux Français ? La réponse n'est pas absolument évidente lorsque l'on voit dans certains quartiers, sur les vitrines, des publicités qui sont exclusivement en anglais. En second lieu, le problème politique est lié à l'action gouvernementale. Croyez-vous qu'il y ait aujourd'hui une volonté politique au sein de l'État d'assurer le rayonnement de la langue française à la fois dans la société dans son ensemble et dans les institutions politiques ?

**Réponse :** Je partage votre analyse, ainsi que vos préoccupations... Il me semble, hélas, que cette volonté politique n'existe pas. On entend constamment, bien sûr, les couplets rituels sur l'attachement à la langue française, mais on ne voit guère de transpositions dans la pratique.

\*  
\* \*